



**RELAIS FENTANYL TRANSDERMIQUE
(DUROGESIC® - MATRIFEN®)
PAR MORPHINE**

SPES / NEPALE

Date : Protocole validé et réactualisé le 13/12/2013

Motifs de substitution :

- Douleurs rebelles ou instables ou accès douloureux mal contrôlés par Patch FENTANYL transdermique (Durogésic® ou Matriphen®).
- Troubles vasomoteurs : sudation importante (modification du passage transcutané ou décollement du patch).
- Hyperthermie > 39° ou source extérieur de chaleur.
- Problème dermatologique (la peau doit être non irritée, non ulcérée).

Schéma de relais :

- Réintroduction progressive de la morphine compte tenu de la rémanence de l'effet du patch.
- Vérifier l'équivalence de la dose de Patch de Fentanyl transdermique (Durogésic® ou Matriphen®) en dose de Morphine Orale/ 24h (DMO24).

Tableau des équivalences :

Equivalence			
Patch de Fentanyl transdermique / Morphine			
Sur 24 H			
Patch de Fentanyl transdermique	Morphine Dose / 24 h Per Os	Interdoses Actiskenan® Sevredol®	Morphine
Dose par Heure Transdermique	Dose par 24 h Per Os		Dose par 24h IV ou SC
12 µg/h	30 mg	5 mg	15 mg
25 µg/h	60 mg	10 mg	30 mg
50 µg/h	120 mg	20 mg	60 mg
75 µg/h	180 mg	30 mg	90 mg
100 µg/h	240 mg	40 mg	120mg

2 moyens mnémotechniques utilisables :

- Dose orale de Morphine par 24h divisée par 2 équivalent approximativement à la dose de Fentanyl patch en µg/h (ex 180mg de Morphine équivalent à 75µg/h de Fentanyl)
- Dose de Fentanyl en µg/h x24 heures = Dose de Morphine orale sur 24h en mg divisée par 10 (ex 75µg/h x 24 = 1800 µg, divisée par 10 cela donne : 180 mg DMO 24h)

<p>Calculer la valeur de l'interdose</p> <p>Voie Per Os : $1/6^{\text{ième}}$ ou $1/10^{\text{ième}}$ de la DMO 24</p> <p>Voie S/C ou IV : $1/2$ de l'interdose orale</p>
--

Relais :

- Retirer le patch de Durogésic®
- Durant les 12 premières heures, ne pas donner de morphine de façon systématique (la concentration plasmatique résiduelle du Fentanyl est de 50 % de la dose efficace 16 à 18 heures après le retrait), on administre, à la demande, en fonction des évaluations douleur,



des interdoses de Morphine à libération immédiate ou des bolus voie SC ou IV (cf. protocoles Douleur).

Exemple 1

Patient porteur d'un patch à 50 µg de Durogésic®

Un patch à 50 µg de Durogésic® délivre une dose quotidienne équivalente à 120 mg de morphine per os.

On enlève le patch et on administre à la demande :

Interdose per os : $120 \text{ mg} / 6 = 20 \text{ mg}$ de morphine à L.I

ou

Bolus par voie IV OU S/C : $20 \text{ mg} / 2 = 10 \text{ mg}$ de morphine

Surveiller et contrôler les effets secondaires.

Après un délai de 12 heures :

Le traitement de fond sera repris sur la base de l'équivalence du Durogésic® (DMO24) en ajoutant à la dose de base les éventuelles interdoses ou bolus supplémentaires réalisés.

Voie orale : Morphine à Libération prolongée : au moins DMO/2 toutes les 12 heures (Moscontin® Skénan®)

Voie SC ou IV : Morphine en continu, en réduisant la dose de moitié pour la SC, à 1/3 pour l'IV.

Exemple 2

Patient sevré d'un patch de 50 µg de Durogésic® soit 120 mg d'équivalent morphine per os/24 h.

Voie per os :

- Introduction théorique à la 12ième heure de 120 mg au total de Moscontin® ou Skénan® soit 60 mg matin et 60 mg soir
- Or prise dans l'intervalle de 4 interdoses de 20 mg de morphine LI, soit 80 mg

La dose de Morphine prescrite alors, sera de $120 \text{ mg} + 80 \text{ mg} = \mathbf{200 \text{ mg}}$
soit Moscontin® ou Skénan® : 100 mg matin et 100 mg soir

Voie IV ou S/C :

- Introduction théorique à la 12ième heure de 60 mg de Morphine en continu /24 h
- Or nécessité de 4 bolus SC de 10 mg de morphine chacun soit 40 mg de bolus au total.

La dose de Morphine base prescrite /24 h sera de $60 \text{ mg} + 40 \text{ mg} = \mathbf{100 \text{ mg}}$.

- Réadapter le dosage des interdoses et bolus.